**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX**
**MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**

**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**
Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

| | |
|---|---|
| **Pays : Madagascar** | |
| **TITRE DU PROJET : PBF/IRF-321 : L'Art populaire au service des Jeunes engagés pour la Consolidation de la Paix dans le Sud de Madagascar**<br>**NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : 00118936** | |
| **Modalité de financement du PBF:**<br>☐ IRF<br>☒ PRF | **Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires):**<br>☐ Fonds d'affectation spéciale national<br>☐ Fonds d'affectation spéciale régional<br>**Nom du fonds d'affectation spéciale :** |
| **Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : UNFPA, PNUD**<br>**Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), Ministère de la Communication et de la Culture (MCC), Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme (MPPSPF), Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), Régions, Communes, ~~Association Betroka Refitr'Art (ABRA),~~ autres Organisations non gouvernementales, Association Chrétienne pour le Développement et l'action Environnementale de Madagascar (ACDEM), Tokotany Iraisana (TKI).** | |
| **Date approximative de démarrage du projet[1]: ~~01 janvier 2020~~ 02 décembre 2019**<br>**Durée du projet en mois :[2] 18 + 6 mois = 24 mois. Nouvelle date de fin de projet : 02 décembre 2021**<br>**Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : ~~12 communes de 3 pôles, à savoir les communes de (i) Betroka, Ambalasoa, Kelivao, Tsaraitso, Naninora et Ivahona (pôle Betroka); (ii) Mahabo, Ianabinda, Beraketa, Isoanala et Bekorobo (pôle Andriry Sud) ; Begogo (pôle Andriry Nord).~~**<br>**12 communes de 4 pôles, à savoir les communes de Betroka, Ambalasoa, Kelivaho, Bekirobo, Isoanala (pôle Betroka) / Beraketa, Tomboarivo, Marotsiraka, Tsivory (pôle Tsivory)/ Lavaraty, Soakobany/ (pôle Midongy du Sud) et Begogo (pôle Ihorombe).** | |
| **Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF:**<br>☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes<br>☒ Initiative de promotion des jeunes<br>☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)<br>☐ Projet transfrontalier ou régional | |

[1] Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.
[2] La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

**Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :**
**UNFPA :** $ 999,617.54
**PNUD** : $ 500,382.29
**Total PBF : $ 1,499,999.83**
**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

**Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**

| **PBF 1ère tranche (70 %): 1 050 000** | **PBF 2ème tranche* (30 %): 450 000** | **PBF 3ème tranche* (_%):** |
|---|---|---|
| UNFPA: $ 699 732<br>PNUD: $ 350 268 | UNFPA: $ 299 885<br>PNUD: $ 150 115 | XXXX: $ XXXXXX<br>XXXX: $ XXXXXX |

**Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :**

Ce projet répond à une situation ancienne d'insécurité qui s'est progressivement durcie : cela fait une quinzaine d'années que la Région d'Andriry au sein de laquelle ce projet se propose d'intervenir, considérée comme le « farwest » de Madagascar, est qualifiée de « zone rouge ». Dans cette Région se trouve en effet la montagne d'Andriry, endroit très isolé qui constitue à la fois un lieu de refuge pour les malaso (groupes armés répondant à une organisation hiérarchique de type militaire comparable à celle des gangs), mais aussi un lieu de transit des zébus volés. Cela génère la déstructuration du tissu social et l'amplification d'actes de criminalité et de violence dont les jeunes sont considérés comme les principaux acteurs.

Afin d'endiguer ce phénomène, le projet propose de promouvoir la rencontre et restaurer le dialogue entre les jeunes, à travers un collectif mixte d'artistes d'une part, et de renforcer leur participation positive à la consolidation de la paix aux côtés des autorités et de leurs aînés d'autre part.

L'approche développée par le projet, à la fois communautaire et institutionnelle, imaginée par des jeunes issus des communes cibles engagés en faveur de la paix, permet de mitiger les risques d'échec et de blocage et d'assurer la durabilité des impacts du projet mis en œuvre.

Dans ce contexte très particulier du Sud de Madagascar, c'est la première fois que le volet identitaire est pris en compte pour contribuer à la consolidation de la paix. Ce nouvel angle d'intervention, émanant d'une étude anthropologique et des différentes consultations avec la jeunesse, permet de répondre à un facteur prédominant et profond du conflit.

**Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.**

- Examen des documents de références nationaux et régionaux pour dégager les programmes/activités prioritaires ;
- Examen et prise en compte de la situation et des recommandations issues de l'étude anthropologique et d'autres documents sur le Sud de Madagascar (rapport d'évaluabilité des projets PBF dans le sud, rapport de UNFPA sur les violences basées sur le genre pendant les raids des dahalos…); appui au processus de localisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) par le PNUD dans la région d'Anosy, durant lequel ont été abordés certains des enjeux de développement durable et inclusif en lien avec la sécurité et la consolidation de la paix dans le sud ;
- Consultation des acteurs locaux : jeunes, autorités locales/traditionnelles, société civile. Les jeunes hommes et femmes leaders, les jeunes membres des clubs de sport et des églises ont en effet été consultés à travers des entretiens individuels et des sessions de focus group. De même, des sessions de travail avec l'ONG locale

Association Betroka Refitr'Art (ABRA) qui détiennent déjà l'expérience de la mobilisation des jeunes à travers la musique ont été menées. De jeunes artistes bénéficiant des services de ABRA ont également été consultés ;
- Prise en compte de la synergie des actions avec les projets de consolidation de la paix mis en œuvre actuellement dans le sud ;
- Consultation de la partie nationale, notamment des Ministères concernés. Il est à noter que ce projet a été finalisé à la suite d'une descente conjointe sur le terrain avec l'équipe du Ministère de la jeunesse et des sports qui est le Ministère de tutelle.

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[3] : _2__**
**Spécifiez le pourcentage (%) et le montant ($) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : ~~526 941 $, soit 35%~~, 31% soit $ 459 554.**

**Degré de risque du projet[4] : __1___**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement[5])** : __2.3___

Le cas échéant, le résultat de l'**UNDAF** auquel le projet contribue :
Effet 2 : Les institutions publiques, la société civile et les médias, au niveau central et décentralisé, exercent efficacement leurs rôles et sont redevables pour une gouvernance apaisée et protectrice des droits humains.

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue :
ODD16 : Paix, justice et institutions efficaces.

Le cas échéant, Objectif National Stratégique auquel le projet contribue : Axe 1 - Paix et Sécurité de la Politique Générale de l'État (PGE).

| **Type de demande :** | **Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :** |
|---|---|
| **Nouveau projet** ☐ | |
| **Révision de projet** ☒ | **Extension de la durée :** ☒ Durée additionnelle du projet en mois : **6 mois, nouvelle date de fin de projet : 02 décembre 2021**<br>**Changement de résultat / sujet :** ☐<br>**Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** ☒<br>**Budget PBF supplémentaire :** ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : **USD XXXXX**<br><br>**Brève justification de la révision :** |

[3] **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).
[4] 0 = risque faible pour la réalisation des résultats
1 = risque moyen pour la réalisation des résultats
2 = risque élevé pour la réalisation des résultats
[5] (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

| | |
|---|---|
| | *NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*<br><br>Les mesures restrictives aux déplacements causées par l'état d'urgence sanitaire dû au COVID-19 ont perturbé la mise en œuvre des activités du projet à partir du mois de mars 2020 jusqu'au mois d'août 2020 (selon le décret N°2020 – 359 du 21 mars 2020 renouvelé 13 fois jusqu'au 23 août 2020). Le treizième décret du 23 août 2020 a pris des dispositions allégeant certaines mesures permettant ainsi la reprise progressive de la vie normale (reprise d'activités économiques, travail à temps plein dans l'administration publique, reprise du transport urbain…).<br><br>Ces mesures ont contraint le projet d'ajuster la planification des actions quant au recrutement des partenaires de mise en œuvre dans le cadre de leur micro-évaluation et au déploiement sur le terrain des staffs recrutés, tout cela afin de garantir la meilleure qualité des interventions.<br><br>En plus, lors d'une réunion de coordination (ST PBF, PNUD, UNFPA, OIM, ACDEM, TKI) sur les projets Art Populaire et ProSud le 03 août 2020, il a été recommandé l'harmonisation des communes dans les zones d'intervention de ces projets. Le planning a également été révisé et validé durant cette réunion en vue de la réalisation des activités du projet entre août 2020 (au lieu de mars 2020) et mai 2021.<br><br>Afin d'obtenir les changements escomptés par le projet en matière de contribution active des jeunes au processus de consolidation de la paix dans la zone d'intervention, les actions suivantes devront être menées durant la période d'extension :<br><br>• La mise en œuvre des plans d'actions artistiques dans les 12 communes qui comprendront entre autres des ateliers d'échanges entre jeunes, des évènements artistiques au niveau communal et des festivals d'artistes locaux<br>• Les activités de mobilisation des jeunes cibles dans les fokontany, y compris ceux de la montagne d'Andriry. Les objectifs sont d'identifier les membres des associations par commune, d'accroître le nombre de membres et de renforcer la compréhension des jeunes sur les thèmes consolidation de la paix, citoyenneté et non-violence<br>• L'intégration des représentants des réseaux des jeunes dans les structures locales de concertation en vue d'assurer la prise en compte des préoccupations des jeunes lors des prises de décision au niveau communal<br>• La mise en œuvre des activités de rapprochement des jeunes avec la justice et les forces de l'ordre<br>• Intégrer les recommandations de l'évaluation de l'évaluabilité du projet et la modification subséquente du cadre de résultat<br>• Les rencontres du comité technique national du projet par trimestre jusqu'à la fin du projet<br>• Réajuster le budget par résultat, produit et par catégorie UNDG pour optimiser le processus de mise en œuvre du projet, en cohérence avec l'évolution du contexte.<br><br>L'extension sans coût additionnel du projet pour une durée de 6 mois permettra non seulement de finaliser la mise en œuvre des activités, mais aussi et surtout d'atteindre les résultats de consolidation de la paix du projet. La mise en place en décembre 2020 d'un mécanisme de suivi à base communautaire, conjointement avec le projet « Renforcement des mécanismes institutionnels inclusifs pour la consolidation de la paix dans le Sud (PROSUD) », contribuera effectivement à mesurer les changements sur une base trimestrielle.<br><br>L'extension s'avère essentielle pour mieux prendre en compte les spécificités liées au contexte actuel dominé par la COVID-19 et pour renforcer le suivi et la collecte de données, afin d'assurer la qualité de mise en œuvre du projet.<br><br><u>Changements de zones géographiques :</u> |

| | |
|---|---|
| | Par rapport aux changements de zones géographiques, suite aux suggestions des parties prenantes renforcées par la gendarmerie, il a été proposé d'inclure les zones de Tsivory et de Midongy du Sud parmi les zones d'intervention du projet. La proposition a été surtout avancée de manière à avoir l'activité « paquet jeunes » pour renforcer la mise en place des postes de gendarmerie par l'éducation / sensibilisation des jeunes, en vue de la cohésion sociale et la consolidation de la paix dans ces zones. Ces ajouts ont entraîné le remplacement des communes initiales du district de Betroka à savoir Tsaraitso, Naninora, Ivahona et Mahabo.<br><br>Afin d'optimiser les résultats (changements favorables à la consolidation de la paix), l'harmonisation des communes d'interventions entre les projets Art Populaire et ProSud a été aussi adoptée.<br><br>Changement du montant relatif au Gender marker<br><br>Des réaménagements de budget par activités sont devenus nécessaires au vu des réalisations techniques et des actions pour 2021. Les pourcentages affectés au gender marker n'ayant pas été modifié par ligne d'activité, ces révisions ont entraîné une légère modification du total du budget alloué qui est de $ 459 554 (31%) contre $ 526 941 (35%) initialement.<br><br>Augmentation du budget par rapport au produit 1.1 :<br><br>Cette augmentation résulte de l'actualisation dans le cadre de l'inflation des coûts des matériels audio-visuels, ainsi que des supports de visibilité, par rapport au budget total initialement prévu pour un montant de $ 147 000 contre $ 301 992 (activité 1.1.3).<br><br>Concrètement, il s'agit de réallouer une partie du budget du résultat 2 concernant les projets structurants. La réorganisation budgétaire concerne des activités similaires entre les résultats. Ce renforcement de capacité des acteurs s'inscrit dans la durabilité comme les équipements acquis seront utilisés jusqu' au-delà de la date de fin du projet.<br><br>Ces investissements dans le domaine du changement social renforceront la nouvelle dynamique pour la consolidation de la paix au niveau des zones d'intervention.<br><br>Mesures face au COVID-19 :<br><br>Afin d'éviter dans la mesure du possible l'arrêt des activités si les restrictions reprennent, les dispositions suivantes seront renforcées :<br><br>• La présence effective des équipes des IPs dans chaque commune d'intervention ;<br>• L'assurance de la disponibilité et remontée des informations tant sur l'avancement des activités que sur les données de suivi-évaluation afin d'assurer les résultats et changements induits, l'utilisation des matériels et la pérennisation des acquis après projet ;<br>• La tenue de réunions entre les deux agences (UNFPA, PNUD) en ligne ;<br>• L'organisation et la tenue des réunions en ligne avec les parties prenantes (Ministère de la jeunesse et des sports, OSC) ;<br>• Selon l'évolution du contexte local, les ateliers et les formations se feront en présentiel par les équipes du MJS local et les OSC partenaires, ou en ligne. Pour ce faire, doter les partenaires de matériel.<br><br>Le Suivi-Evaluation, l'état d'avancement du projet vers l'atteinte des résultats de consolidation de la paix avant et pendant la période d'extension :<br><br>Des enquêtes ménages et enquêtes à base communautaire sont prévues périodiquement par les IPs, afin de remonter les données essentielles au suivi du projet (adhésion et engagement des jeunes, les produits artistiques et diffusion des messages de paix), et les perceptions des bénéficiaires quant aux évolutions de la situation sécuritaire et de la cohésion sociale, ainsi que d'autres données pertinentes. Ces enquêtes ont commencé en ce début du mois d'avril 2021.<br><br>L'extension sera mise à profit afin de dégager les changements positifs en matière de comportement orienté paix par rapport aux résultats acquis. |

| | |
|---|---|
| | Pour accentuer le suivi et les supervisions sur terrain, les Agences Récipiendaires planifient les missions et les descentes pour l'audit de la qualité des données. S'il y a des restrictions liées à la COVID-19, il est possible de réaliser des suivis virtuels à distance utilisant les NTICs.<br><br>Les activités liées aux Résultats 1 et 2 étant réalisées à un stade avancé, actuellement, les activités du Résultat 3 à savoir l'intégration des réseaux des jeunes au niveau des structures locales étatiques et communautaires commenceront. Ceci permettra aux jeunes, en tant qu'acteurs de changement, de contribuer activement aux processus de consolidation de la paix dans la zone d'intervention (qui constitue la finalité du projet).<br><br>La pérennisation du projet sera assurée à travers trois niveaux qui sont :<br><br>• L'implication des jeunes dès la conception du projet, dans sa mise en œuvre et son suivi renforçant leur appropriation en tant qu'acteurs et bénéficiaires ;<br>• L'étroite collaboration avec les institutions, notamment le Ministère de la Jeunesse et des Sports au niveau central et local, ainsi que les Structures Locales de Concertation dans les communes permettant un encadrement continu des jeunes ;<br>• Le transfert progressif de la gestion des projets structurants, équipements et matériels acquis dans le cadre du projet aux jeunes pour une autonomie dans l'opérationnalisation des différents projets structurants. |

## SIGNATURES DU PROJET :

| | |
|---|---|
| **AGENCE RECIPIENDAIRE**[6]<br><br>*Name of Representative: Koffi KOUAME*<br><br>*Signature* [redacted]<br><br>*Name of Agency : Représentant Résident UNFPA*<br><br>*Date et tampon :* 28/5/2021 | **Représentant du gouvernement national**<br><br>*Nom : Son Excellence Monsieur Christian Ntsay*<br><br>*Signature* [redacted]<br><br>*Titre : Premier Ministre, Chef du Gouvernement*<br><br>*Date et tampon :* 28 MAI 2021 |
| **AGENCE RECIPIENDAIRE**[7]<br><br>*Name of Representative: Natasha Van Rijn*<br><br>*Signature* [redacted]<br><br>*Name of Agency: Représentante Résidente UNDP*<br><br>*Date et tampon:* 31-May-2021 | |
| **Coordonnateur résident**<br><br>*Nom : Mr Issa SANOGO*<br>*Coordonnateur Résident des Nations Unies*<br><br>*Signature* [redacted]<br><br>*Date & tampon:* 31 MAI 2021 NATIONS UNIES MADAGASCAR | **Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)**<br><br>pour<br>*Nom du représentant : M. Oscar Fernandez-Taranco*<br>*Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix*<br><br>*Signature* [redacted]<br><br>*Date & seal:* 1 juin 2021 |

[6] Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence récipiendaire du projet.
[7] Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence récipiendaire du projet.

## I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

*a) Décrire brièvement **l'analyse de conflit** et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.*

Spécificités du contexte socio-politique, sécuritaire et culturel du Sud de Madagascar

Le Sud de Madagascar est enclavé, marginalisé et exclu du développement socio-économique de l'île du fait de la quasi absence de l'Etat et de la non effectivité/non mise en œuvre de la décentralisation, laissant place à l'extrême pauvreté, à un sentiment fort d'exclusion et de stigmatisation des populations, à la corruption, la culture de l'impunité et tous types d'exploitations illicites. Par ailleurs, la composition ethnique très spécifique et diversifiée de cette région crée des stéréotypes renforçant les rivalités identitaires et la fracture centre/périphérie et parfois Nord/Sud de l'île. Enfin, la jeunesse souffre du manque d'éducation, d'activités et d'opportunités professionnelles. Le taux net de scolarisation au collège est de 16,4% pour les filles et 18,5% pour les garçons à Anosy et 16,9% pour les filles et 10,1% pour les garçons à Ihorombe en comparaison à la moyenne nationale qui est de 27,8%.

Le zébu : entre symbole et risque pour les populations locales

Pour les populations du Sud concernées par cette initiative, autrefois majoritairement constituées d'éleveurs, posséder des zébus est synonyme de prestige social et de pouvoir. Cet animal sacré est d'autre part placé au cœur des dispositifs endogènes de réconciliation communautaire et des pratiques rituelles qui ponctuent les évènements importants de la vie (naissance, mariage, décès, rites de passages à l'âge l'adulte pour les garçons) permettant la reconnaissance sociale des jeunes et leur prise de responsabilités au sein de leurs communautés.

Si, dans le Sud de Madagascar, la pratique du vol de zébus est une composante de la société malgache depuis l'époque précoloniale, sa forme a radicalement changé au cours de l'histoire, passant du simple vol « rituel » de portée sociale inscrit dans des logiques culturelles locales, à des razzias meurtrières impliquant des bandes de criminels armés et organisés appelés Malaso qui sont des groupes armés répondant à une organisation hiérarchique de type militaire comparable à celle des gangs. Ce phénomène est apparu lors des crises politiques successives qui ont frappé le pays et s'est amplifié avec le développement du marché de viande de zébu à l'échelle internationale dont la régularisation fait polémique.

Les catégories d'acteurs en jeux

D'après les forces de l'ordre et les populations victimes enquêtées, les individus impliqués dans les actes de criminalité sont majoritairement des hommes entre 15 et 40 ans, en particulier les moins de 30 ans.

Selon les résultats de l'étude anthropologique réalisée en 2017[6] dans le Sud de Madagascar, on pourrait catégoriser les malaso en deux groupes distincts ayant des intérêts et des aspirations divergents.

D'une part, les « malaso permanents », relativement concis en nombre, organisés et fondamentalement inspirés par des motivations économiques et socio-politiques, constituent un groupe relativement homogène à forte emprunte sur la jeunesse locale.

D'autres parts, les « malaso par opportunisme » constitueraient un groupe beaucoup plus important en nombre dont les membres font face à un manque de repères et seraient à la recherche d'espaces et d'occasions permettant d'affirmer leur statut social et leur identité, notamment au regard des femmes.
C'est sur cette seconde catégorie de criminels (les « malaso par opportunisme »), notamment ceux/celles âgés (es) de 10 à 30 ans, que ce projet se propose d'intervenir.

[6] Sources : *Etude anthropologique pour l'identification d'une stratégie d'intervention pour la stabilisation dans le Sud de Madagascar*, PBF-PNUD, 2017

Les effets du phénomène malaso : perte de repères identitaires et désagrégation du tissu social

Toujours selon l'étude anthropologique réalisée en 2017 dans le Sud de Madagascar, les motivations des opérateurs de ces actes de criminalité dépassent largement la dimension économique (théorie classique généralement retenue) et elles sont alimentées par des revendications civiques, politiques mais surtout identitaires qui résonnent avec les représentations culturelles propres aux populations du Sud, notamment relatives aux zébus et aux rapports de genres.

A cause des vols de zébus à grande échelle, les populations victimes ne sont plus en mesure de réaliser les rituels qui sont garants de la paix sociale et de la construction identitaire des jeunes hommes. En manque de repères, ces derniers sont ainsi à la recherche d'autres occasions permettant d'affirmer leur statut social et leur identité, notamment au regard des femmes. En effet, pour les jeunes hommes, rejoindre un groupe criminel est un positionnement revendicatif en soi mais aussi une opportunité d'expérimenter et de développer leur masculinité en reproduisant les codes socio-culturels et rites de passage. Les rapports de force entre les jeunes hommes sont essentiels à la construction des relations de genres et des stratégies de séduction, notamment relatives au choix d'une épouse. Certaines femmes légitimisent indirectement et encouragent même parfois les actes criminels perpétrés par leurs petits amis, époux, frères ou cousins, devenant ainsi complices et parfois même participantes aux actes de criminalité.

Ce besoin d'affirmation identitaire des jeunes, notamment dans les zones les plus isolées situées autour de la montagne d'Andriry (lieu de refuge des malaso et de transit des zébus volés) ciblées pour ce projet, a été instrumentalisé par la filière mafieuse des voleurs de bovidés ayant pour catalyseur une demande externe de plus en plus croissante en viande de zébu. Dans ce contexte conflictuel spécifique, il apparaît que la violence a détruit la symbolique culturelle : le tissu social est désagrégé, impactant les relations communautaires et les liens intergénérationnels et renforçant la stigmatisation et la marginalisation des jeunes victimes à la fois de violences directes et de violences structurelles ou institutionnelles.

Par ailleurs, cette zone est marquée par l'absence d'ONG en raison du climat d'insécurité qui y règne et par le manque d'infrastructures et de projets dédiés aux jeunes. En effet, sur les 12 communes d'intervention du projet, seules 2 sont dotées d'infrastructures dédiées aux jeunes et les Communes semblent très peu impliquées dans leur gestion et la mise en valeur de la population jeune si bien que lorsqu'elles existent elles sont en état de délabrement et ne sont pas fréquentées.

Dans ce contexte particulier du Sud, les us et coutumes sont très prégnants et marqués par une division stricte des rôles sociaux entre les sexes qui ne laissent que peu de place aux femmes dans la gestion des conflits à l'échelle du groupe social. On note également une très faible participation des jeunes au sein des dispositifs de prise de décision au niveau des Communes en raison notamment d'une rupture intergénérationnelle et politique entre les jeunes et les représentants du pouvoir local, qu'il soit coutumier ou administratif**.**

La place de l'Art dans la résolution des conflits

L'Art est fondamental et fédérateur dans la culture malgache de ces régions : il accompagne les moments importants qui ponctuent l'existence de l'individu (notamment ceux de mise à l'épreuve), raconte des histoires, fait passer des messages et traduit des émotions profondes. Il est remarquable que les malaso sont généralement munis de postes radio-carte lors des attaques perpétrées, jouant les titres à la mode produits par les artistes locaux les plus populaires et qu'ils sont très souvent accompagnés de femmes qui chantent et dansent pour les encourager. Ainsi, l'art populaire sous plusieurs formes, notamment de musique, danse, théâtre et création de supports audio-visuels originaux, constitue un élément de cohésion et de mobilisation du groupe social.

Réponse apportée par le projet relativement à l'analyse du contexte local et des conflits

Ce projet développe une approche sociale (à la fois communautaire et institutionnelle) sexospécifique, transgénérationnelle, participative, inclusive et préventive adaptée aux particularités des configurations socio-politiques et culturelles de sa zone d'intervention. En effet, suite à l'analyse des résultats des différentes

consultations menées avant l'élaboration dudit projet, il a été ressorti que dans le contexte particulier du sud, une approche socio anthropologique de la consolidation de la paix via l'outil de l'art populaire, spécifiquement orientée vers les jeunes issus des communes les plus sensibles associés aux autorités locales et aux institutions intervenantes, est nécessaire pour assurer les impacts positifs et durables d'un projet de consolidation de la paix.

*b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.*

L'État a affirmé sa volonté à accompagner les initiatives en faveur du développement, d'autant plus que le Gouvernement attache une importance particulière à l'investissement dans la jeunesse pour que le pays puisse tirer profit du dividende démographique. Ce projet s'aligne ainsi à l'axe 1 – Paix et Sécurité - de la Politique Générale de l'État (PGE). Il entre également dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ).

S'agissant des cadres stratégiques des Nations Unies, ce projet cadre avec les résolutions onusiennes 2250 et 2419 ainsi qu'aux principes directeurs sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix émis par le réseau inter-institutions des Nations Unies pour le développement des jeunes.

Par ailleurs, au regard du Rapport National de Priorisation des ODD, le projet contribue à l'ODD 16: *« Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes »*. Ce projet vise ainsi une des cibles prioritaires du domaine de la gouvernance priorisée par la région d'Anosy, à savoir *« Réduire sensiblement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés »*.

Enfin, l'initiative proposée complémente les projets de consolidation de la paix mis en place à Madagascar puisque d'une part elle s'appuie sur les réalisations et la connaissance pointue des régions du sud, acquises par le biais d'initiatives pilotes financées par le PBF au travers des projets Renforcement de l'autorité de l'Etat dans le Sud (RAES) et Appui aux mécanismes endogènes pour le dialogue communautaire et à l'amélioration des conditions économiques des populations vulnérables (AME). D'autre part, elle se fonde sur une logique complémentaire des actions jusque-là orientées vers un appui institutionnel et/ou communautaire en mettant au centre de la dynamique, la jeunesse locale, emprise face à un phénomène jusque-là incontrôlé.

Il est à noter que le portefeuille d'activité du PBF à Madagascar entre dans sa seconde phase d'appui en 2019 avec un des axes prioritaires suivant : *« Le soutien à une plus grande stabilité, une plus grande sécurité et une meilleure gestion des conflits communautaires dans les zones rouges du Grand Sud »* relatif au domaine prioritaire d'intervention du PBF 2.3 intitulé *« Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des conflits -Prévention et gestion des conflits »*.

Ainsi, l'initiative proposée se veut innovante mais complémentaire en ce qui concerne les points suivants : (i) elle veut combler le manque crée par l'appui de la phase 1 de PBF qui a servi essentiellement les institutions et les communautés (ii) renforcer les synergies avec la phase 2 du PBF et (iii) utilise un moyen pilote, en l'occurrence l'art, pour essayer d'adresser un phénomène d'insécurité fondamentalement complexe et pour lequel aucun appui institutionnel et/ou sous forme d'emplois ou d'Activité génératrices de revenu (AGR) n'aurait eu l'impact recherché qui est de nature à toucher le changement de comportement.

*c) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :*

| **Nom du projet (durée)** | **Donateur et budget** | **Axes thématiques du projet** | **Différence / complémentarité avec la proposition actuelle** |
|---|---|---|---|
| Institutions Démocratiques Intègres, | PBF - $ 2,600 000 USD | 1 Renforcer la lutte contre la corruption<br>2 Le contrat social entre la population et l'Etat est renforcé. | 1 Animations des médias de proximité formés aux thématiques de la paix |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Responsables et Crédibles (IDIRC), Septembre 2016 - Juin 2019 | | 3 La population malgache est plus résiliente et participe de façon responsable et informée à la gestion de la chose politique | 2 Renforcement de la justice – lutte contre le "phénomène malaso" |
| Appui à la Réforme du Secteur de la Sécurité à Madagascar (ARSSAM), Septembre 2016 - juin 2019 | PBF - $ 3,000 000 USD | 1 Elaboration d'une vision nationale de sécurité<br>2 Renforcement des compétences et capacités des FDS<br>3 Consolidation des mécanismes de contrôle<br>4 Ppromotion de la confiance entre FDS et populations vulnérables | 1 Population habilitée à participer à sa propre sécurité de manière consensuelle avec les autorités locales et centrales<br>2 Dialogue entre l'Etat et ses citoyens dans le Sud<br>3 Promotion de l'accès à l'information à travers des espaces de dialogues |
| Renforcement de l'Autorité de l'Etat dans le Sud (RAES), Novembre 2017 - Décembre 2019 | PBF - $ 2,000 000 USD | 1 Les forces de l'ordre, et notamment la Gendarmerie et ses Unités Spéciales Anti- Dahalo (USAD), disposent des moyens et des capacités en vue de la sécurisation la zone d'intervention, tout en respectant les droits humains et en renforçant la confiance entre la population et les forces de l'ordre.<br>2 Les dispositifs de proximité mis en place dans les<br>zones d'interventions rapprochent la population des services publics administratifs et juridiques. | 1 Valoriser les acquis (Structures Locales de Concertation, clubs des Droits Humains, infrastructures sociaux-culturelles) dans les initiatives rapprochement entre la population et les FDS |
| Appui aux Mécanismes Endogènes pour le Dialogue Communautaire et à l'Amélioration des Conditions Economiques des Populations Vulnérables (AME), Novembre 2017 - Décembre 2019 | PBF - $ 3,000 000 USD | 1 La cohésion sociale et l'adhésion à la paix de la population sont renforcées à travers la promotion de mécanismes endogènes de dialogue communautaire.<br>2 Les communautés, les femmes et les jeunes marginalisés sont intégrés dans la dynamique socio-économique et renforcent leur participation dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, réduisant ainsi leur vulnérabilité à se faire enrôler des dans les groupes de dahalo/malaso. | 1 Valoriser les acquis (Plateformes communautaires, club de paix, messagers de la paix, évènement culturels et sportifs et émissions radio axées sur la paix) dans les démarches de dialogue communautaire et de règlement pacifique des conflits. |
| Radio Sifaka : Construire la voie de la paix à travers la voix des Jeunes (SIFAKA), février 2019 — août 2020 | PBF - $ 1,500 000 USD | 1 Les jeunes hommes et les jeunes femmes, ont un meilleur accès à des informations fiables et professionnelles et à un espace pour se faire entendre, ce qui leur permet de mieux participer à la résolution pacifique des conflits et aux processus démocratiques et de développement.<br>2 Le secteur médiatique diffuse des contenus contribuant à une coexistence pacifique, notamment en donnant une meilleure place aux jeunes. | 1 Rapprocher les différentes institutions clés et les jeunes issus des communes les plus à risques en zone rouge à travers des émissions nationales qui favoriseront des échanges interactifs et la libre expression vis-à-vis des réalités du Sud en comparaison aux politiques, lois et règlementations établies. |

## II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

*a) Une **brève description du contenu du projet** – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).*

Ce projet vise à valoriser les jeunes issus des communes les plus isolées et à mitiger leur sentiment d'exclusion et de stigmatisation en rendant fonctionnelle et légitime une organisation inter-communale de la jeunesse (notamment entre les communes en conflits) et à restaurer leur confiance envers les autorités locales, les institutions, les forces de l'ordre et la justice. Il vise à motiver l'émergence d'une participation civique et politique active et concertée des jeunes cibles afin qu'ils s'engagent progressivement en faveur de la paix (approche préventive et non de démobilisation). Des espaces de substitution aux rituels désagrégés et aux relations genrées seront créés via l'art populaire afin de mitiger la « masculinité toxique » en proposant des activités qui prennent en compte au maximum les rapports de sexe et qui mettent en rapport autant que possible les jeunes hommes et les jeunes femmes.

L'outil principal d'intervention identifié pour les mobiliser et les fédérer, ~~déjà mis à l'épreuve dans le cadre des activités menées par une association présente à Betroka, Association Betroka Refitr'Art (ABRA) dans la zone d'intervention du projet,~~ « l'art populaire », à la fois endogène et porteur d'innovation, pourra se décliner sous plusieurs formes : musique, danse, théâtre et création de supports audio-visuels originaux.

Il s'agit, à travers ces outils adaptés aux besoins et aux intérêts des jeunes cibles, de faire émerger leur voix de manière à ce qu'une collaboration avec les instances décisionnaires locales se mette progressivement en place et qu'ils s'affirment comme acteurs à part entière des dispositifs de gestion et de résolution des conflits et, plus largement, de la gestion sociale, politique et administrative de leurs communautés. Une attention particulière sera portée sur la manière dont les jeunes femmes seront intégrées dans ce processus favorisant progressivement un changement de comportement en faveur de l'émergence d'une organisation de la jeunesse engagée et, à long terme, mobilisable pour mener des projets de développement significatifs relativement à la transformation du paysage sécuritaire, social et politique local. Le changement de comportement attendu ici étant lié aux relations de séduction et de mise en valeur de la masculinité et de la féminité, non à travers la violence pour prouver son identité mais à travers la mise en valeur de leurs identités culturelles.

Ainsi, ce projet vise à consolider la réponse holistique apportée par le PBF dans cette zone de conflits (la plus problématique et ancienne à Madagascar et pourtant une des moins médiatisée et considérée) en focalisant son approche et ses objectifs sur les configurations et les mécanismes sociaux des conflits, et plus spécifiquement, sur la question essentielle et incontournable de la désagrégation du tissu social. Il mobilise des outils capables de se substituer à la violence générée par l'impossibilité, pour les jeunes, de construire leur identité (via notamment les rituels) et de s'impliquer dans les prises de décision civiques et politiques et dans les évènements sociaux.

Plus spécifiquement, ce projet vise, via une approche sexospécifique participative et inclusive, à reconstituer un espace où des rapports de sexe « non toxiques » peuvent s'épanouir et se construire de manière positive et constructive en faveur de la paix sociale et de la gestion des conflits « à la source » - c'est-à-dire au sein de la population jeune reconnue pour être la principale opératrice des actes de violence -, à élaborer des outils capables de mobiliser et de fédérer les jeunes « à risques », à engager un dialogue et identifier des stratégies d'action en matière de consolidation de la paix, de participation et d'engagement civique et politique de la jeunesse.

L'état quant à lui sera associé pour le suivi et le renforcement des capacités des jeunes et des OSC en matière de paix, civisme, citoyenneté, et d'autres thématiques concernées.

Trois résultats sont ainsi attendus du projet :

Le premier concerne la mobilisation des jeunes et la promotion des dialogues et des rencontres entre eux grâce à l'élaboration de manière participative d'outils de communication artistiques performants, innovants, attirants pour les jeunes, et adaptés aux spécificités. Pour ce faire, des renforcements de capacités à l'endroit des jeunes et des OSC se feront en amont. D'une part, renforcer les capacités de l'OSC partenaire en matière de mobilisation

sociale, de promotion de la rencontre et de restauration du dialogue afin de préparer le terreau des activités qui seront menées dans les communes cibles du projet. L'intérêt est que ces outils, créés et manipulés par les jeunes artistes issus de ces Communes, se retrouvent réappropriés de manière collaborative et participative par les jeunes issus de leur entourage direct. De cette manière, les messages véhiculés par l'art populaire en faveur de la paix et de la cohésion sociale pourront être à chaque fois, selon les spécificités des communes d'intervention, réadaptés et recréés suivant la volonté de leurs destinataires. Cette approche permettra d'amorcer le dialogue et de mitiger les risques d'échec ou de rejet des activités du projet et de renforcer ses objectifs de durabilité. Il est à noter que les jeunes artistes seront sélectionnés via des « auditions » mais également de façon spontanée notamment pour les jeunes et les groupes qui se présentent d'eux-mêmes après avoir entendu parler du projet/de l'activité.

Le second résultat vise la considération des aspirations des jeunes en matière de consolidation de la paix et une meilleure amplification de leur voix grâce à un changement de comportement une fois structurés en réseaux mixtes intercommunaux. Des débats collectifs aboutiront à des résolutions des jeunes en matière de consolidation de la paix.

Enfin, le troisième résultat a pour finalité l'intégration des aspirations des jeunes dans les dispositifs locaux de gestion de conflits et dans les décisions politiques et civiques en facilitant leur interaction avec les représentants du pouvoir local (à la fois coutumier et institutionnel). Une approche associant les jeunes, les autorités locales et les institutions intervenantes est nécessaire pour assurer les impacts positifs et durables des projets de consolidation de la paix.

Pour ce faire, il est nécessaire d'identifier des groupes d'acteurs capables d'élaborer et de diffuser des messages de sensibilisation et de mobilisation, de les regrouper en réseaux inter-communaux connectés aux sphères décisionnaires politiques locales et de les impliquer dans la conception et l'implantation de projets d'intérêt commun sur les questions de consolidation de la paix et ; une fois constitués et renforcés, ces groupes d'acteurs pourront, à plus long terme, être mobilisés pour participer au développement local de leur Région. Les projets d'intérêt commun comme par exemple la mise en place d'un système d'auto-défense villageoise seront identifiés par les jeunes eux-mêmes.

Ensuite, les communes cibles devront être dotées en infrastructures fonctionnelles dédiées aux jeunes et équipées en fournitures/matériel. Des animateurs accompagneront les jeunes dans la mise en œuvre et le suivi des activités identifiées en collaboration avec l'OSC partenaire, les services déconcentrés de l'Etat et les agences UN.

Aussi, des appuis techniques devront être apportés en amont et tout au long des activités du projet, notamment en matière de formation, de suivi, de recherche de financements et de consolidation des partenariats établis avec les autorités communales, les forces de l'ordre, la justice et les organisations existantes mises en œuvre par d'autres projets PBF.

Il est à noter que dans le contexte particulier du sud, les jeunes cibles considèrent l'art populaire, à la fois endogène et porteur d'innovation, comme un outil d'intervention d'intérêt majeur (supplantant le sport) en matière de mobilisation, de fédération et de changement de comportement en faveur de la consolidation de la paix.

*b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.*
*(Note: Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)*

**Si** les jeunes hommes et femmes de 10 à 30 ans des communes d'intervention, exposés au risque d'enrôlement par le phénomène « malaso » sont sensibilisés et mobilisés à travers un collectif mixte de jeunes artistes locaux et se voient offrir une alternative pour l'affirmation de leurs identités ;

**Si** les initiatives locales et spontanées de la jeunesse dans les communes cibles révélées par le collectif de jeunes

artistes sont soutenues et structurées en réseaux des jeunes et ;

**Si** ces réseaux de jeunes dont ceux issus du collectif mixte d'artistes, structurés, sont mis en relation avec les institutions locales (collectivités, justice et sécurité) et intègrent les mécanismes endogènes de prise de décision et de résolution des conflits ainsi que les structures locales de concertation.

**Alors,** les jeunes qui deviendront des acteurs de changement, contribueront activement aux processus de consolidation de la paix dans la zone d'intervention.

**Parce que** les jeunes issus des communes cibles pourront : (i) se rencontrer, dialoguer et construire leur identité en exprimant pacifiquement leurs revendications et rivalités ; (ii) reconstruire conjointement une logique identitaire qui leur est propre et qui, dans le contexte d'insécurité socio-politique actuel, est défaillante et ; (iii) avoir accès à la sphère décisionnelle politique pour mener collectivement des actions contribuant significativement aux mécanismes de résolution des conflits.

c) ***Cadre des résultats du projet****, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.*

~~**Résultat 1 : Les jeunes hommes et jeunes femmes âgés de 10 à 30 ans issus des communes cibles sont mobilisés par un collectif mixte d'artistes locaux populaires, pour promouvoir la rencontre et restaurer le dialogue.**~~

**Résultat 1 : Les initiatives des collectifs mixtes d'artistes locaux et des jeunes hommes et femmes de 10 à 30 ans dans les communes cibles favorisant le vivre ensemble et la paix sont promus.**

**Produit 1.1 : Les capacités et les compétences de l'OSC partenaire sont renforcées en matière de leadership et de consolidation de la paix pour une mobilisation des jeunes**

Act 1.1.1. Former les membres de l'OSC partenaire sur la consolidation de la paix, le leadership, l'animation et la mobilisation des jeunes, y compris en milieu carcéral. Complétée.

Act. 1.1.2 Appuyer l'OSC partenaire dans l'élaboration d'une stratégie de communication ciblant les jeunes à risque des communes d'intervention du projet. Complétée.

Act. 1.1.3 Former les techniciens de l'OSC partenaire en techniques audio-visuelles (montage, prise de son, vidéo et arts du spectacle) et acquérir les équipements et matériels nécessaires. En cours.

~~**Produit 1.2: L'OSC partenaire mobilise les jeunes issus des communes cibles en faveur de la paix et du civisme.**~~

**Produit 1.2: Les jeunes issus des communes cibles sont mobilisés en faveur de la paix et du civisme à travers des dialogues, messages et expressions artistiques.**

Act 1.2.1. Mener un diagnostic sur la situation socio-politique et sécuritaire des Communes cibles. En cours.

Act 1.2.2. Mobiliser les jeunes cibles dans chacune des communes d'intervention pour élaborer un plan d'action artistique participatif. Complétée.

Act 1.2.3. Réaliser une campagne de sensibilisation/communication et de mobilisation des jeunes dans les communes cibles. En cours.

Act. 1.2.4. Appuyer la mise en œuvre du plan d'action artistique participatif dans chaque commune d'intervention. En cours.

Act 1.2.5. Proposer aux jeunes incarcérés des activités artistiques visant à la fois l'expression verbale et non verbale ainsi que la sensibilisation à la non-violence. En cours.

Act 1.2.6. Appuyer la réinsertion sociale des ex-détenus en collaboration avec leur milieu familial et la communauté dont ils sont issus. En cours.

~~**Résultat 2 : Les jeunes des communes cibles, dont ceux issus du collectif mixte d'artistes locaux, sont structurés en réseaux mixtes intercommunaux pour amplifier leur voix en faveur de la paix et encourager un changement de comportement citoyen.**~~

**Résultat 2 : Les jeunes des communes cibles, dont ceux issus du collectif mixte d'artistes locaux, sont structurés en réseaux formels pour amplifier leur voix en faveur de la paix et encourager le changement de comportement citoyen.**

~~**Produit 2.1 : Les jeunes volontaires (de 10 à 20 ans) sont structurés en réseaux associatifs et sont capables de mettre en œuvre leurs projets en faveur de la paix.**~~

**Produit 2.1 : Les jeunes volontaires membres des réseaux associatifs identifient et réalisent leurs projets de paix.**

Act 2.1.1. Appuyer la structuration en réseau associatif des jeunes par commune. Complétée.

Act 2.1.2. Appuyer la définition et la mise en œuvre de projets structurants par pôle d'intervention (réhabilitation d'infrastructures d'accueil dédiées aux jeunes, dotation en équipements…). En cours.

Act 2.1.3. Appuyer les réseaux de jeunes à mettre en place un mécanisme de gestion des projets structurants. A commencer.

Act 2.1.4 Etablir un plan d'action intégré en faveur de la paix et du civisme par pôle d'intervention. Complétée.

~~**Produit 2.2 : Les jeunes membres des réseaux auront leurs capacités en matière de citoyenneté, de culture de non-violence et de consolidation de la paix renforcées et expérimentent collectivement le changement de comportement en faveur de la paix.**~~

**Produit 2.2 : Les jeunes membres des réseaux ont leurs capacités en matière de citoyenneté, de culture de non-violence et de consolidation de la paix renforcées et promeuvent collectivement le changement de comportement en faveur de la paix.**

Act 2.2.1. Sensibiliser et former les jeunes membres des réseaux en citoyenneté, non-violence, Droits de l'Homme, violences basées sur le genre et consolidation de la paix. En cours.

Act 2.2.2. Organiser des évènements artistiques pour promouvoir les rencontres/réflexions/expressions des jeunes autour de ces thématiques. A commencer.

~~**Résultat 3 : Les réseaux de jeunes dont ceux issus du collectif mixte d'artistes interagissent avec les institutions pour faire entendre leur voix et participer positivement à la consolidation de la paix dans la zone d'intervention.**~~

**Résultat 3 : Les réseaux de jeunes dont ceux issus du collectif mixte d'artistes locaux s'activent massivement avec les institutions pour faire entendre leur voix et participer positivement à la consolidation de la paix dans la zone d'intervention.**

Produit 3.1 : Les représentants des réseaux de jeunes intègrent les mécanismes endogènes et institutionnels de concertation et de règlement des conflits

Act 3.1.1. Appuyer l'implication des jeunes dans les mécanismes endogènes de concertation et de règlement de confit au niveau communautaire. A commencer.

Act 3.1.2. Accompagner les jeunes à intégrer les Structures Locales de Concertation au niveau des communes. A commencer.

Act 3.1.3. Créer un espace de dialogue, de débat, de plaidoyer entre les jeunes et la communauté des adultes/notables/élus. A commencer.

Act 3.1.4. Appuyer la définition et la mise en œuvre de plans locaux de paix intégrant les préoccupations des jeunes. A commencer.

~~**Produit 3.2 : Des mécanismes de collaboration des jeunes avec la justice et les forces de l'ordre sont mis en place et promus.**~~

**Produit 3.2 : Des activités de rapprochement des jeunes avec la justice et les forces de l'ordre sont mises en place et promus.**

Act 3.2.1. Appuyer la mise en œuvre des activités conjointes de sensibilisation des jeunes sur des thèmes liés à la justice et la sécurité. A commencer.

Act 3.2.2. Soutenir la mise en œuvre d'actions pour renforcer la confiance des jeunes envers la justice et les forces de défense et de sécurité. A commencer.

*Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.*

**Ciblage des bénéficiaires**

Les bénéficiaires du projet sont constitués de 2 000 jeunes âgés de 10 à 30 ans (dont 35% de sexe féminin) issus des 12 communes d'intervention situées dans les 3 pôles ciblés. Ils seront identifiés à travers un processus d'adhésion volontaire qui va se faire après la conduite d'une campagne d'information et de sensibilisation dans les communes d'interventions. Pour assurer la représentativité des différentes catégories des jeunes (sexe, âge, origine ethnique, catégorie sociale, confession…), le projet va valoriser plusieurs interfaces comme les écoles, les associations et les groupements informels, les structures et organisations confessionnelles, les hameaux et les fokontany. Un dispositif sera mis en place au niveau de chaque commune pour permettre aux jeunes de s'inscrire. Un processus spécifique sera mené au niveau de la prison de Betroka pour cibler les jeunes incarcérés.

**Ciblage géographique**

Dans le contexte sécuritaire de cette « zone rouge » du Sud de Madagascar, l'histoire, l'ancrage territorial, les appartenances claniques, ethniques, religieuses ou politiques et les relations qu'entretiennent les populations présentes doivent être considérés pour comprendre les mécanismes et les leviers des conflits afin de proposer des stratégies de stabilisation et de mitigation adaptées et durables.

Nous avons identifié des pôles géographiques d'intervention dont la logique dépasse celle des unités territoriales administratives et répond à une configuration systémique basée sur une logique conflictuelle « d'attaquants/attaqués » entretenant le cycle interminable des violences et des vengeances caractéristiques de cette « zone rouge ».

Notre zone d'intervention constitue l'épicentre historique des violences et des conflits sociaux liés au « phénomène malaso » et cible les communes les plus isolées et touchées par l'insécurité, distribuées entre 3 Régions (Ihorombe, Anosy et Androy) situées autour de la chaîne de montagnes d'Andriry (lieu de refuge

principal des groupes de criminels et de transit des zébus volés) – un territoire inaccessible et considéré comme « un Etat dans l'Etat ».

Ces communes, regroupées par pôles d'intervention, sont les suivantes :

~~- Pôle Betroka : Betroka, Ambalasoa, Kelivaho, Tsaraitso, Naninora et Ivahona;~~
- **Pôle Betroka : Betroka, Ambalasoa, Kelivaho, Bekirobo, Isoanala.**
- **Pôle Tsivory : Beraketa, Tomboarivo, Marotsiraka, Tsivory**
- **Pôle Midongy du Sud : Lavaraty, Soakobany**
- **Pôle Ihorombe : Begogo**

~~- Pôle Andriry Sud : Mahabo, Ianabinda, Beraketa, Isoanala et Bekorobo ;~~
~~- Pôle Andriry Nord : Begogo.~~

~~Soit, au total, 12 communes distribuées entre les pôles de Betroka, Iakora et Bekily, illustrées par la carte ci-dessous.~~

~~• Pôle Betroka: Communes de Betroka, Ambalasoa, Kelivao, Tsaraitso, Naninora et Ivahona ;~~
~~• Pôle Andriry Nord: Communes d'Ivahona, Begogo, Ianabinda et Mahabo ;~~
~~• Pôle Andriry Sud : Communes de Mahabo, Beraketa, Isoanala et Bekorobo~~

Il est à noter que :

- D'après l'analyse anthropologique des dynamiques des conflits, nous observons une superposition de certains pôles au niveau des zones de passage stratégiques empruntées par les opérateurs des vols de zébus, à savoir les communes de Mahabo et d'Ivahona. Les trois pôles sont cependant à traiter séparément du fait de leur fonctionnement autonome et de leurs particularités.

- Les douze communes retenues sont également celles qui ont été ciblées par les autres projets PBF en cours, à savoir : « Renforcement de l'Autorité de l'Etat dans le Sud » (RAES) et « Appui aux Mécanismes Endogènes pour le Dialogue Communautaire et l'Amélioration des Conditions Economiques des Populations Vulnérables » (AME). Nous pensons en effet que, vu l'ampleur, la complexité et l'ancienneté des conflits armés qui sévissent dans cette zone d'intervention, la réussite du challenge de stabilisation du grand Sud de Madagascar est tributaire de la multiplication de projets et d'acteurs spécifiques impliqués dans la lutte contre l'insécurité.

## CARTE DES COMMUNES D'INTERVENTION DU PROJET (PAR PÔLE)

**Légende**

- Chef lieu de District
- Route nationale
- Route carrosable
- Communes d'intervention du volet institutionnel
- Communes d'intervention du volet Communautaire
- Région Anosy
- Région Ihorombe

**Pôle 1 : Betroka**
Communes Betroka, Ambalasoa, Kelivao, Tsaraitso, Naninora et Ivahona

**Pôle 2 : Andriry Nord**
Communes Ivahona, Begogo, Ianabinda et Mahabo

**Pôle 3 : Andriry Sud**
Communes Mahabo, Isoanala, Bekorobo, Beraketa

**Chaîne de montagnes d'Andriry**

## III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) ***Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre*** – *indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.*

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) œuvre pour avoir un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement sans danger et le potentiel de chaque jeune réalisé. Aux côtés des femmes, les jeunes sont ainsi au centre de ses interventions. UNFPA est actuellement à son septième programme de coopération avec le gouvernement de Madagascar et préside depuis 2015 le groupe thématique Jeunes du système des Nations Unies (SNU).

Depuis les différents programmes de coopération avec le gouvernement qui se sont succédés, UNFPA apporte son soutien au Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) afin de promouvoir l'agenda de la jeunesse. A titre d'illustration, grâce à l'appui de UNFPA, le MJS a pu mettre à jour la Politique nationale de la Jeunesse du Pays en 2014 après une consultation nationale des jeunes. De même, l'année 2018 a été marquée par le lancement officiel par le Premier Ministre de la feuille de route nationale du dividende démographique qui met en exergue l'importance de l'investissement pour la jeunesse, avec l'appui de UNFPA. Une vingtaine de centres de jeunes a également été mise en place, en milieux urbain et rural, scolaire et extra-scolaire, afin que les jeunes puissent s'y épanouir.

Pour cette année 2019 qui marque la célébration de la cinquantième année de l'Organisation et la vingt-cinquième année de la Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD) signée en 1994 au Caire, les jeunes issus de toutes les régions de Madagascar se sont réunis avec l'appui technique et financier de UNFPA et en partenariat avec le MJS, et ont pu élaborer et signer des engagements qui seront intégrés dans les engagements nationaux en vue d'accélérer les promesses du Caire.

Entrant dans le cadre de la mise en œuvre des Résolutions 2250 et 2419 du Conseil de sécurité des Nations Unies, UNFPA apporte son appui au gouvernement pour que les jeunes puissent participer positivement à la consolidation de la paix. En 2018-2019, il a bénéficié des fonds pour la consolidation de la paix et a pu mener conjointement avec d'autres agences du SNU un projet où les jeunes du sud du pays ont pu bénéficier des informations sur la paix et la culture de non-violence, intégrer les dialogues communautaires à travers des plateformes mixtes de concertation et participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans locaux de paix.

Certains districts et communes du présent projet étant les mêmes que ceux du précédent projet cité ci-haut, UNFPA dispose d'une expérience en matière d'intégration des jeunes dans les processus de consolidation de la paix dans le sud.

Pour ces différentes raisons, UNFPA sera l'agence lead du présent projet qui se basera dans une certaine mesure sur la capitalisation des acquis du précédent projet.

Le PNUD dans son mandat de renforcement de capacités institutionnelles et de partage de solutions pour le développement humain durable, et ayant comme domaine de compétence la transformation du développement, le renforcement de la gouvernance démocratique et la réponse aux crises et l'aide au développement apportera son expertise, sa connaissance de ces régions et ses expériences sur les thématiques adressées par ce projet. Le PNUD valorisera son dispositif déjà opérationnel dans la zone d'intervention ainsi que ses réseaux de partenaires pour la mise en œuvre des interventions.

| Organisation bénéficiaire | Budget total dans l'année précédente | Sources principales du budget (donateurs etc) | Emplacement des bureaux dans le pays | Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet) | Experts techniques existants pertinents au projet |
|---|---|---|---|---|---|
| UNFPA | USD 5 411 422 | Fonds réguliers et fonds thématiques UNFPA, Fonds conjoints UN, UBRAF, Japon, PBF | Antananarivo et Tuléar | 40 dont 10 dans le sud | 4 |
| PNUD | 2018 (projets) USD 20 097 814 | Fonds propre PNUD et autres bailleurs dont le PBF | Antananarivo | 139 dont 5 dans la zone du projet | 8 |

b) ***Gestion du projet et coordination*** – *présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez* ***l'annexe C*** *: liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.*

Le projet sera mis en œuvre directement par les deux agences conformément aux orientations définies au niveau du comité directeur du projet. De ce fait, UNFPA et le PNUD sont responsables et redevables de la mise en œuvre, chacune pour les activités qui la concerne, et aussi de l'utilisation efficace des ressources allouées.

Pour assurer une supervision appropriée, un comité ~~directeur~~ technique national du projet est créé. Le comité ~~directeur~~ technique national du projet est formé par un représentant de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du projet telles que :

- Un représentant du Ministère de de la Jeunesse et des Sports (MJS) ;
- Un représentant du Ministère chargé de la Décentralisation (MID) ;
- Un représentant du Ministère de la Communication et de la Culture (MCC) ;
- Un représentant du Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme (MPPSPF) ;
- Un représentant de la société civile œuvrant sur les thématiques du projet ;
- Un représentant de chaque région concernée (Anosy, Androy, Ihorombe) ;
- Un représentant des Jeunes bénéficiaires de chaque région concernée (Anosy, Androy, Ihorombe) ;
- Un représentant du Secrétariat Technique du PBF.

Le comité ~~directeur~~ technique national du projet est co-présidé par les représentants de UNFPA et du PNUD. Le comité est conçu pour prendre les décisions relatives à la mise en œuvre du projet, de faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre, de faire le point sur l'avancement vers l'atteinte des objectifs et de lever les éventuelles difficultés constatées. Pour ce faire, une réunion ~~semestrielle~~ trimestrielle est prévue se tenir à Antananarivo ou dans les régions/localités du projet. Le secrétariat du

comité ~~directeur~~ technique national du projet est tenu par UNFPA. En amont de chacune de ces réunions du comité ~~directeur~~ technique national de projet, un comité ~~directeur~~ technique de projet régional – rassemblant les points focaux de UNFPA et PNUD, les autorités régionales et locales, les partenaires de mises en œuvre et des représentants des bénéficiaires se réunissent à Betroka pour préparer le contenu et les inputs à faire remonter dans la réunion du comité ~~directeur~~ technique national de projet à venir, et contribuer à l'ordre du jour.

La mise en œuvre du projet sera assurée par une équipe composée d'un ~~(1) VNU international Coordinateur de projet sous contrat UNFPA,~~ de deux (2) points focaux Chefs de projet du PNUD et de UNFPA, d'un Spécialiste Jeunes, d'un Assistant(e) Administratif(ve) et Financier(e) et d'un chauffeur. Ils seront basés au niveau du bureau commun des Nations Unies à Betroka. ~~Le coordinateur de projet assure la coordination et le pilotage de l'ensemble des activités. Tout en étant un personnel de UNFPA, et afin d'assurer une capacité de leadership et de coordination forte – un besoin identifié comme nécessaire dans les évaluations des projets PBF précédents à Madagascar –~~ la ligne de reporting du personnel sera double vers UNFPA et vers le PNUD. Le PNUD sera ainsi sollicité pour l'évaluation périodique du personnel. De même, si des recrutements sont nécessaires pour des postes relevant de ce projet, tout recrutement du personnel du projet sera assuré par un panel composé d'un représentant de UNFPA, du PNUD et du Secrétariat technique du PBF.

L'unité de mise en œuvre du projet est appuyée par les bureaux centraux et les unités programmes respectives de UNFPA et du PNUD à Antananarivo. L'équipe conjointe du projet est responsable de la mise en œuvre quotidienne de l'ensemble des activités du projet au nom de UNFPA et du PNUD. Son premier devoir est de s'assurer que le projet délivre les produits spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualité requises et en respectant les valeurs des Nations Unies ainsi que les contraintes de temps et de coût. Elle assurera la gestion des ressources matérielles qui sont mises à la disposition de l'unité de gestion du projet.

Le coût pour la prise en charge du staff et le fonctionnement n'excède pas 18% du budget total du projet.

c) ***Gestion du risque*** *– identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.*

| **Risques** | **Probabilité / Indice de gravité** | **Stratégie de gestion** | **Responsable** |
|---|---|---|---|
| Politique :<br>Récupération politique des interventions, manipulation des jeunes par les politiciens locaux, abus de pouvoir et conflits d'intérêt | Haute | Mettre en place des dispositifs de surveillance, notamment au regard des influences politiques néfastes | PNUD, UNFPA, OSC accompagnateur |
| Stratégique :<br>Faible implication des institutions locales dans la mise en œuvre du projet | Moyenne | Sensibilisation et plaidoyer au niveau des institutions locales. | PNUD, UNFPA, Ministères concernés, OSC accompagnateur |
| Opérationnel :<br>Accès limité dû à l'insécurité à l'enclavement, et la saison des pluies | Haute | Planification adéquate<br><br>Travail de prévention et de protection : veille sécuritaire, réseautage et mesures sécuritaires renforcées<br><br>Travail d'acceptance » : « Do No Harm », | PNUD, UNFPA et OSC accompagnateur |

| Risques | Probabilité / Indice de gravité | Stratégie de gestion | Responsable |
|---|---|---|---|
| | | « Conflict sensitivity » , « Protection transversale », communication transparente, approche participative et inclusive et application des valeurs fondamentale humanitaire (neutralité, impartialité et indépendance). | |
| Opérationnel :<br>Résistances culturelles et croyances occultes | Moyenne | Adapter en fonction des communes le contenu des activités et les thèmes abordés en fonction des sensibilités locales.<br><br>Respecter les dispositifs rituels locaux et les représentations culturales associés et les intégrer si besoin dans nos préparatifs et mise en œuvre programmatique | ~~ABRA~~ ACDEM |
| Opérationnel :<br>Resistance due à un contexte culturel pas forcement favorable à égalité de genre | Haute | Bien adapter nos objectifs d'évolution des rapports de genre (comportements, relations et positionnements) de manière réaliste selon le temps imparti du projet (18 mois)<br><br>Mise en place de mécanisme basé sur l'approche sensible au genre qui progressivement évoluera sur du genre transformatif respectueux des diversités culturelles et de leurs dynamiques. | UNFPA, PNUD et OSC accompagnateur |
| Opérationnel :<br>Mauvaise gestion et contrôle des équipements et des maisons des jeunes | Moyenne | Mettre en place 1 mécanisme de gestion conjointe et transparente et une procédure de suivi et un règlement intérieur<br><br>Impliquer le Ministère de la Jeunesse et des Sports dans le suivi de l'utilisation des structures | OSC accompagnateur (en partenariat avec la Commune), UNFPA |
| Opérationnel :<br>Réticences des artistes et des intervenants extérieurs à intervenir dans certaines zones et à aborder certains sujets sensibles | Moyenne | Recruter de façon adéquate des artistes en fonction de leur motivation et de leur engagement dans la lutte en faveur de la paix<br><br>Identifier dans chaque localité d'intervention des facilitateurs de confiance de manière à ce qu'ils introduisent les acteurs intervenants<br><br>S'assurer du soutien des autorités administratives et des forces de l'ordre présentes dans les communes d'intervention de manière à rassurer les acteurs intervenants | UNFPA, PNUD ~~et~~ ~~ABRA~~ ACDEM |

d) ***Suivi / évaluation*** – *Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un*

*calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.*

Le Chef de projet ~~VNU International~~ qui coordonnera le projet, sera également le responsable du suivi et évaluation du projet, notamment de la mise en place du système et du mécanisme de suivi évaluation, de la compilation des données collectées, de la qualité des rapports et de la ponctualité de leur soumission. Il établira le cadre de suivi-évaluation du projet avec les équipes programme de UNFPA et du PNUD et contribuera à renseigner les indicateurs de résultats compilés au niveau du Secrétariat technique du PBF à Madagascar. Le suivi des indicateurs de produits du projet sera spécifiquement assuré par le ~~VNU~~ Chef de Projet et reposera sur : i) la collecte et l'analyse des données pour la prise de décisions, ii) la production de rapports de progrès semestriels pour la redevabilité, iii) les visites de sites et iv) la tenue des revues semestrielles et annuelles. Les moyens de vérification comprennent des sources nationales (telles que les rapports périodiques) et des sources spécifiques au projet (y compris les rapports des OSC accompagnateurs).

Le rapportage au PBF se fera de manière semestrielle et annuelle selon les modalités fixées par le Secrétariat technique du PBF. Par ailleurs, en interne, il conviendra à chaque agence d'appliquer les règles de rapportage qui lui sont propres.

Montant à réserver pour le suivi-évaluation dont l'évaluation finale (7% du budget total selon guidelines PBF).

e) ***Stratégie de fin de projet / durabilité*** *– Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?*

La prise en compte de la pérennisation du projet tient compte de 3 axes :

1. Durabilité sociale : Ce projet est basé sur une approche endogène, spontanée, volontaire et participative instaurant par conséquent, la responsabilisation, l'engagement moral et l'appropriation par les jeunes « acteurs » et « bénéficiaires » de la paix ; un réseau mixte de jeune qui renforce la cohésion au sein et entre les communautés afin de consolider les liens d'entente /d'amitié / de solidarité sur le long terme (intérêt commun). L'appropriation du projet par les jeunes se fera à travers les structures et le réseau qui seront opérationnels au niveau des trois (3) pôles d'intervention. L'appui du projet à l'émergence des réseaux de compétences locales en accompagnement (OSC locales partenaires) et des jeunes leaders contribueront aussi à entretenir la dynamique créée par les interventions.
2. Durabilité technique : Elle se fera à travers la capitalisation des savoirs et des connaissances produites par le projet.
3. Durabilité institutionnelle et économique : En assurant l'ancrage institutionnel du projet et l'implication des institutions à tous les niveaux dès la phase de conception jusqu'à la clôture, le projet anticipe la durabilité institutionnelle du projet. Une attention particulière sera aussi accordée à la mobilisation des ressources, en mettant en évidence le caractère catalytique du projet.

## IV. Budget du projet

*À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).*

*Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.*

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

**Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

**AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report | Due when | Submitted by |
|---|---|---|
| Semi-annual project progress report | 15 June | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in |

| | | |
|---|---|---|
| | | consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reporting and timeline

| **Timeline** | **Event** |
|---|---|
| **30 April** | Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year) |
| ***Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure*** | |

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

| | |
|---|---|
| **31 July** | Voluntary Q2 expenses (January to June) |
| **31 October** | Voluntary Q3 expenses (January to September) |

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

**Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report | Due when | Submitted by |
|---|---|---|
| Bi-annual project progress report | 15 June | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reports and timeline

| **Timeline** | **Event** |
|---|---|
| **28 February** | Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year) |
| **30 April** | Report **Q1 expenses** (January to March) |
| **31 July** | Report **Q2 expenses** (January to June) |

| | |
|---|---|
| **31 October** | Report **Q3 expenses** (January to September) |
| ***Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure*** | |

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

**Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

**Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

**Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

<u>The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:</u>

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project

implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)

- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project[7]
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

[7] Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

**Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)**

Les diagnostics conjoints comportant l'enquête des baseline ont été finalisés par les IPs (TKI/ABRA, ACDEM, ACF) en fin mars 2021. Les premières restitutions ont été effectuées. Le projet est en attente des rapports de ces diagnostics conjoints à partir du 16 avril. Dès validation de ces rapports, les données des baseline seront intégrées dans le cadre de résultat.

| Résultats | Produits | Indicateurs | Moyens de vérification/ fréquence de collecte | Étapes |
|---|---|---|---|---|
| **Résultat 1 : ~~Les jeunes hommes et jeunes femmes âgés de 10 à 30 ans issus des communes cibles sont mobilisés par un collectif mixte d'artistes locaux populaires pour promouvoir la rencontre et le dialogue~~**<br><br>Les initiatives des collectifs mixtes d'artistes locaux et des jeunes hommes et femmes de 10 à 30 ans dans les communes cibles favorisant le vivre ensemble et la paix sont promus<br><br>**(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)**<br>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement institutions efficaces, responsables et ouvertes<br>Cible 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, | | Indicateur 1 a ~~% des jeunes femmes et hommes impliqués dans les projets artistiques pour la consolidation de la paix dans les communes d'intervention~~<br><br>Pourcentage des groupes artistiques de jeunes de 10 à 30 ans véhiculant les messages de vivre ensemble et la paix.<br><br>Niveau de référence : ~~0%~~ NA<br>Cible : ~~A déterminer (dont 30% de jeunes femmes)~~ au moins 70%<br><br>**Indicateur 1b :** Baisse du nombre des jeunes impliqué dans les activités criminelles.<br><br>Niveau de référence : NA<br>Cible : baisse de 20% | Rapport d'enquête<br>l'endroit des artistes et jeunes ciblés.<br><br>Fréquence trimestrielle | 1a :<br>Trimestre 1 2021 : 40%<br>Trimestre 2 2021 : 70%<br><br>1b :<br>Trimestre 1 2021 : 10%<br>Trimestre 2 2021 : 20% |
| | **Produit 1.1 Les capacités et les compétences de l'OSC partenaire sont renforcées en matière de leadership et de consolidation de la paix pour une mobilisation des jeunes**<br><br>**Liste des activités relevant du produit :** | Indicateur 1.1.1 ~~Existence d'une stratégie de communication ciblant les jeunes à risque dans les communes d'intervention~~ :<br>Pourcentage des membres de l'OSC partenaire qui font preuve d'une capacité améliorée de 50% sur la consolidation de la paix, le leadership, l'animation et la mobilisation des jeunes, y compris en milieu carcéral | Document de stratégie<br>Rapports de suivi de post formation | ~~Consultation des parties prenantes~~<br>~~Elaboration de la stratégie~~<br>1.1.1 :<br>Fin février 2021 : 100% |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions<br><br>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) | Act 1.1.1. Former les membres de l'OSC partenaire sur la consolidation de la paix, le leadership, l'animation et la mobilisation des jeunes, y compris en milieu carcéral<br><br>Act. 1.1.2 Appuyer l'OSC partenaire dans l'élaboration d'une stratégie de communication ciblant les jeunes à risque des communes d'intervention du projet<br><br>Act. 1.1.3 Former les techniciens de l'OSC partenaire en techniques audio-visuelles (montage, prise de son, vidéo et arts du spectacle) | Niveau de référence: Non<br>Cible: Oui | | |
| | | Indicateur 1.1.2 : Existence d'une stratégie de communication ciblant les jeunes à risque dans les communes d'intervention<br><br>Niveau de référence: Non<br>Cible: Oui<br><br>Indicateur 1.1.3: Pourcentage des techniciens de l'OSC partenaire qui font preuve d'une capacité améliorée de 50% en techniques audio-visuelles (montage, prise de son, vidéo et arts du spectacle)<br><br>Niveau de référence : 0%<br>Cible : 100% | Document de stratégie de communication.<br><br>Analyse des exercices de simulation pendant la formation.<br>Observation pendant les missions sur le terrain.<br>Rapports de suivi de post formation | 1.1.2 :<br>Fin février 2021 : OUI<br><br>1.1.3 :<br>Fin février 2021 : 100% |
| | **Produit 1.2: ~~L'OSC partenaire mobilise les jeunes issus des communes cibles en faveur de la paix et du civisme~~** Les jeunes issus des communes cibles sont mobilisés en | Indicateur 1.2.1 ~~Nombre de jeunes hommes et femmes de 10 à 30 ans des communes d'intervention qui s'engagent à participer au projet à travers le processus d'adhésion volontaire~~ Nombre de jeunes hommes et femmes de 10 à 30 ans des communes | Fiches d'adhésion au collectif mixtes des jeunes artistes locaux et populaires<br>PV de réunion et fiche de présence | ~~Sensibilisation des jeunes pour une adhésion volontaire au collectif~~<br>1.2.1 : |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | faveur de la paix et du civisme à travers des dialogues, messages et expressions artistiques.<br><br>**Liste des activités relevant du produit :**<br><br>Act 1.2.1. Mener un diagnostic sur la situation socio-politique et sécuritaire des Communes cibles<br><br>Act 1.2.2. Mobiliser les jeunes cibles dans chacune des communes d'intervention pour élaborer un plan d'action artistique participatif<br><br>Act 1.2.3. Réaliser une campagne de sensibilisation/communication et de mobilisation des jeunes dans les communes cibles<br><br>Act. 1.2.4. Appuyer la mise en oeuvre du plan d'action artistique participatif dans chaque commune d'intervention<br><br>Act 1.2.5. Proposer aux jeunes incarcérés des activités artistiques visant à la fois l'expression verbale et non verbale ainsi que la sensibilisation à la non violence | d'intervention qui participent régulièrement aux rencontres et dialogues en faveur de la paix.<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 2000 dont 30% de sexe féminin<br><br>Indicateur 1.2.2a. Nombre de plans d'action artistique du collectif mixte pour la consolidation de la paix validés et réalisés.<br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 04 (un par pôle)<br><br>Indicateur 1.2.2b.<br>Nombre de jeunes manifestant leur intérêt à s'adhérer au collectif mixte pour la consolidation de la paix à l'issue de chaque plan d'action artistique mis en œuvre.<br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 10 (par commune)<br><br>~~Indicateur 1.2.2. Nombre de plan d'action du collectif mixte pour la consolidation de la paix mis en oeuvre~~<br><br>~~Niveau de référence : 0~~<br>~~Cible : 3 (un par pôle)~~<br>Indicateur 1.2.3 : % des jeunes incarcérés capables de citer les messages de paix créés par les jeunes artistes.<br><br>Niveau de référence : 0%<br>Cible : 60% | Fréquence : mensuelle<br><br>Plans d'actions mentionnant l'état de réalisation<br><br>Plans d'actions mentionnant l'état de réalisation<br><br>Rapport de sensibilisation des jeunes incarcérés | Novembre 2020 : 601<br>Février 2021 : 1200<br>Avril 2021 : 2000<br><br>1.2.2a :<br>Mars 2021 : 04<br><br>1.2.2b :<br>Juillet 2021 : 120<br><br>~~Officialisation de l'adhésion~~<br><br>~~Elaboration participative des plans d'actions~~<br>~~Mise en œuvre et suivi des plans d'actions~~<br>~~Evaluation de l'état de mise en œuvre des plans d'actions~~<br>1.2.3 : |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Act 1.2.6. Appuyer la réinsertion sociale des ex-détenus en collaboration avec leur milieu familial et la communauté dont ils sont issus | | | Juillet 2021 : 60% |
| **Résultat 2 ~~: Les jeunes des communes cibles, dont ceux issus du collectif mixte d'artistes locaux, sont structurés en réseaux pour amplifier leur voix en faveur de la paix et encourager un changement de comportement citoyen~~**<br>**Les jeunes des communes cibles, dont ceux issus du collectif mixte d'artistes locaux, sont structurés en réseaux formels pour amplifier leur voix en faveur de la paix et encourager le changement de comportement citoyen.**<br><br>**Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)**<br><br>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement institutions efficaces, responsables et ouvertes | | Indicateur 2 a ~~Nombre de jeunes des communes cibles engagés dans le processus de consolidation de la paix~~<br><br>~~Niveau de référence: 0~~<br>~~Cible: 2000~~<br><br>Nombre de jeunes par commune cible participant d'une manière régulière aux rencontres et dialogues en faveur de la paix<br><br>Niveau de référence: 0<br>Cible: 170 par commune | Rapport d'enquête<br>Fiches de présence<br><br>Fréquence : 2 mois au niveau pôle | 2a :<br>Février 2021 : 100<br>Octobre 2021 : 170 |
| | | | | |
| | | Indicateur 2 b : Nombre d'associations de jeunes formels et actifs émergeant et portant les messages pour la consolidation de la paix dans les communes cibles.<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible: 12<br><br>~~Niveau de référence :~~<br>~~Cible:~~ | Mapping des associations des jeunes formées actifs (check list, contact etc…)<br>Rapport de mises en place des associations des jeunes dans les communes. | 2b :<br>Décembre 2020 : 10<br>Octobre 2021 : 12 |
| | | ~~Indicateur 2 c~~ | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Cible 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions<br><br>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) | | ~~Niveau de référence :~~<br>~~Cible:~~ | | |
| | **Produit 2.1 : ~~Les jeunes volontaires sont structurés en réseaux associatifs et sont capables de mettre en œuvre leurs projets en faveur de la paix~~ Les jeunes volontaires membres des réseaux associatifs identifient et réalisent leurs projets de paix.**<br><br>**Liste des activités relevant du produit :**<br><br>Act 2.1.1. Appuyer la structuration en réseau associatif des jeunes par commune<br><br>Act 2.1.2. Appuyer la définition et la mise en œuvre de projets structurants par pôle d'intervention (réhabilitation d'infrastructures d'accueil dédiées aux jeunes, dotation en équipements…)<br><br>Act 2.1.3. Appuyer les réseaux de jeunes à mettre en place un mécanisme de gestion des projets structurants<br><br>Act 2.1.4 Etablir un plan d'action intégré en faveur de la paix et du civisme par pôle d'intervention | ~~Indicateur 2.1.1 Nombre de réseaux opérationnels~~<br><br>~~Niveau de référence : 0~~<br>~~Cible : 3 (un par pôle)~~<br><br>Indicateur 2.1.1 : Nombre de réseaux associatifs opérationnels (ayant une structure formelle, règlements intérieurs, et disposent d'une assemblée générale).<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 04 (un par pôle) | PV de réunions des réseaux<br>(Exécutif et assemblée générale).<br>Rapports d'activités des réseaux. | 2.1.1 :<br>Février 2021 : 04 |
| | | Indicateur 2.1.2 Nombre de projets structurant concrétisés<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : ~~6 (2 par pôles)~~ 08 (02 par pôles) | ~~Documents de projet~~<br>Rapport de l'OSC. | 2.1.2 :<br>Février 2021 : 03<br>Octobre 2021 : 08 |
| | | Indicateur 2.1.3 ~~Existence d'un mécanisme de gestion des projets structurants~~ Existence d'un mécanisme (règles de gestion et outils) de gestion des projets structurants<br><br>Niveau de référence : Non<br>Cible : Oui | ~~Document de mécanisme de gestion des projets structurants~~<br><br>Check list des mécanismes de gestion des projets structurants | 2.1.3 :<br>Juin 2021 : Oui |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Rapports d'activité des réseaux associatifs des jeunes. | |
| | **Produit 2.2 : ~~Les jeunes membres des réseaux auront leurs capacités en matière de citoyenneté, de culture de non-violence et de consolidation de la paix renforcées et expérimentent collectivement le changement de comportement en faveur de la paix~~ Les jeunes membres des réseaux ont leurs capacités en matière de citoyenneté, de culture de non-violence et de consolidation de la paix renforcées et promeuvent collectivement le changement de comportement en faveur de la paix**<br><br>**Liste des activités relevant du produit :**Act 2.2.1. Sensibiliser et former les jeunes membres des réseaux en citoyenneté, non-violence, Droits de l'Homme, violences basées sur le genre et consolidation de la paix<br><br>Act 2.2.2. Organiser des évènements pour promouvoir les | ~~Indicateur 2.2.1 Nombre de jeunes membres des réseaux dont les capacités sont renforcées en paix, citoyenneté, non-violence~~<br><br>~~Niveau de référence : 0~~<br>~~Cible : 120 (40 par pôle/10 par communes dont 35% de sexe feminin)~~<br><br>Indicateur 2.2.1 : Nombre de jeunes membres des réseaux qui font preuve d'une capacité renforcée de 50% en matière de paix, citoyenneté et non-violence<br><br>Niveau de référence : NA<br>Cible : 80% | Fiches de présence des formations<br><br>Résultats pré-test et post-test. | ~~Elaboration de modules de formation~~<br>~~Team-building~~<br>~~Formations proprement dites~~<br>~~Suivi formatif~~<br><br>2.2.1 :<br>Mai 2021 : 80% |
| | | Indicateur 2.2.2. Nombre d'évènements /rencontres thématiques réalisés<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 8 (2 au niveau de chaque pôle ~~et 2 regroupements pour l'ensemble de la zone~~) | Rapport des événements/rencontres<br><br>Fréquence : 02 mois | ~~Préparatifs des événements~~<br>~~Tenue des événements proprement dits~~<br>2.2.2 :<br>Mars 2021 : 03<br>Juin 2021 : 08 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | rencontres/réflexions/expressions des jeunes autour de ces thématiques | Indicateur 2.2.3 Nombre de jeunes ayant participé aux rencontres/réflexions autour des thématiques<br><br>Niveau de référence :0<br>Cible : ~~2 000 dont 30% de sexe féminin~~ 170 par commune (dont 30% de sexe féminin) | Fiches de présence des rencontres/réflexions | ~~Préparatifs des rencontres~~<br>~~Tenue des rencontres~~<br>~~Mise en œuvre et suivi des recommandations des rencontres~~<br>2.2.3 :<br>Février 2021 : 100<br>Juin 2021 : 170 |
| **Résultat 3 : ~~Les réseaux de jeunes dont ceux issus du collectif mixte d'artistes locaux interagissent avec les institutions pour faire entendre leur voix et participer positivement à la consolidation de la paix dans la zone d'intervention~~**<br><br>**Les réseaux de jeunes dont ceux issus du collectif mixte d'artistes locaux s'active massivement avec les institutions pour faire entendre leur voix et participer positivement à la consolidation de la paix dans la zone d'intervention** | | Indicateur 3 a Nombre de décisions prises au niveau local ayant intégré l'avis des jeunes<br><br>Niveau de référence: 0<br>Cible: 10 | PV de rencontres intégrant la participation des jeunes et les décisions prises | Plaidoyer pour la participation des jeunes aux mécanismes<br>Mise en œuvre et suivi des décisions prises |
| | **Produit 3.1 : Les représentants des réseaux de jeunes intègrent les mécanismes endogènes et institutionnels de concertation et de règlement des conflits.**<br><br>**Liste des activités qui appartiennent au produit :**<br><br>Act 3.1.1. Appuyer l'implication des jeunes dans les mécanismes endogènes | ~~Indicateur 3.1.1 Nombre de représentants des réseaux des jeunes intégrés dans les mécanismes endogènes de concertation et de règlement des conflits~~<br><br>~~Niveau de référence : 0~~<br>~~Cible : 50 dont 3% de sexe féminin~~<br><br>Indicateur 3.1.1 Nombre de réunions/mécanismes de concertation et de règlement de conflits auxquels participent les représentants de jeunes.<br><br>Niveau de référence : 0 | ~~PV de rencontres des personnes impliquées dans les mécanismes~~<br><br>Fiche de présence,<br><br>Photos | 3.1.1: Novembre 2021 : 60 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)**<br><br>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement institutions efficaces, responsables et ouvertes<br>Cible 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions<br><br>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) | de concertation et de règlement de confit au niveau communautaire<br><br>Act 3.1.2. Accompagner les jeunes à intégrer les Structures locales de Concertation au niveau des communes<br><br>Act 3.1.3. Créer un espace de dialogue, de débat, de plaidoyer entre les jeunes et la communauté des adultes/notables/élus<br><br>Act 3.1.4. Appuyer la définition et la mise en œuvre de plans locaux de paix intégrant les préoccupations des jeunes | Cible : 60 | | |
| | | ~~Indicateur 3.1.2 Nombre des communes avec une Structure Locale de Concertation (SLC) intégrant les jeunes opérationnelles~~<br><br>Indicateur 3.1.2 Nombre des communes avec une Structure Locale de Concertation (SLC) opérationnelles intégrant les représentants des réseaux de jeunes<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 12 | PV des réunions des SLC mentionnant l'implication des jeunes | 3.1.2:<br>Juillet 2021 : 12 |
| | | Indicateur 3.1.3. Nombre de débats thématique intergénérationnels organisés et documentés<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 3 | PV des débats thématiques | ~~Préparatifs des débats~~<br>~~Tenue des débats~~<br>~~Mise en œuvre et suivi de la mise en œuvre des recommandations~~<br><br>3.1.3:<br>Octobre 2021 : 03 |
| | | Indicateur 3.1.4. Nombre de plans locaux de paix intégrant les préoccupations des jeunes ~~élaborés~~ mises en œuvre.<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 12 | Plans locaux de paix rapports de réalisation de plans de paix par les réseaux des jeunes | ~~Elaboration participative des plans locaux de paix~~<br>~~Mise en œuvre et suivi des plans locaux de paix~~ |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | | 3.1.4: Octobre 2021 : 12 |
| | **Produit 3.2 : ~~Des mécanismes de collaboration des jeunes avec la justice et les forces de l'ordre sont mis en place et promus~~ Des activités de rapprochement des jeunes avec la justice et les forces de l'ordre sont mises en place et promus**<br><br>**Liste des activités relevant du produit :**<br><br>Act 3.2.1. Appuyer la mise en œuvre des activités conjointes de sensibilisation des jeunes sur des thèmes liés à la justice et la sécuritéAct 3.2.2. Soutenir la mise en œuvre d'actions pour renforcer la confiance des jeunes envers la justice et les forces de défense et de sécurité | ~~Indicateur 3.2.1 Nombre d'initiatives de sensibilisation et de renforcement de la confiance des jeunes envers la justice et les forces de défense et de sécurité~~<br><br>~~Niveau de référence : 0~~<br>~~Cible : 10~~<br><br>Indicateur 3.2.1 Nombre d'évènement de sensibilisation et de renforcement de la confiance des jeunes envers la justice et les forces de défense et de sécurité<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 12 | ~~PV des sensibilisations~~<br><br>Rapport d'activité des IP, réseaux des jeunes. | 3.2.1 : Octobre 2021 : 12 |
| | | Indicateur 3.2.2 Nombre de jeunes sensibilisés sur les thèmes liés à la justice et à la sécurité<br><br>Niveau de référence: 0<br>Cible: 2000 | ~~Fiche de présence des sensibilisations~~<br>Fiche de présence des sensibilisations,<br>Rapport d'activité trimestriel des IP | ~~Elaboration de modules de sensibilisation~~<br>~~Tenue des sensibilisations~~<br>3.2.2 : Juillet 2021 : 2000 |

**Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet**

| Question | OUI | NON | Commentaire |
|---|---|---|---|
| 1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme | x | | |
| 2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher. | x | | |
| 3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme | x | | |
| 4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du proje Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait. | x | | Concertation avec l'équipe du Ministe de la Jeunesse et des Sports, consultati des acteurs locaux à travers l'équipe PNUD et UNFPA sur terrain et celle l'ONG ABRA, descente conjointe av l'équipe du Secrétariat Technique du P à Betroka. |
| 5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ? | x | | |
| 6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et chronogramme | x | | |
| 7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du pro entre les agences bénéficiaires ? | | x | A formaliser |
| 8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agenc bénéficiaires ? | x | | |
| 9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ? | N/A | | |
| | | | |